



Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 18 au 24 avril 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux par le CRDM.

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Ministre déléguée à l'enseignement à la formation professionnelle et à l'apprentissage	Arrêté du 16 avril 2026 portant délégation de signature au cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre du travail et des solidarités et du ministre de l'éducation nationale, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage Arrêté du 16 avril 2026 portant nomination au cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre du travail et des solidarités et du ministre de l'éducation nationale, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage - M. Thibaut DUCHÊNE
Représentativité syndicale	Arrêté du 24 mars 2026 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective départementale des sucreries, sucreries-distilleries et distilleries de la Guadeloupe (IDCC n° 1700)
Représentativité patronale	Arrêté du 24 mars 2026 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective départementale des sucreries, sucreries-distilleries et distilleries de la Guadeloupe (IDCC n° 1700)
Retraite complémentaire AGIRC-ARRCO	Arrêté du 20 avril 2026 fixant le montant dû par la Caisse nationale d'assurance vieillesse à l'AGIRC-ARRCO au titre de l'année 2024
IAE / Handicap	Arrêté du 13 avril 2026 fixant le terme de la période de reconduction unilatérale de tous les avenants financiers pour les structures de l'insertion par l'activité économique, les entreprises adaptées et les entreprises adaptées de travail temporaire
Zéro chômeur de longue durée	Arrêté du 13 avril 2026 portant nomination au conseil d'administration de l'association gestionnaire du fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée
Aide aux entreprises / Transport routier	Décret n° 2026-289 du 17 avril 2026 relatif aux aides exceptionnelles attribuées aux entreprises de transport public routier
Plan d'épargne interentreprises / Métallurgie	Arrêté du 16 avril 2026 portant agrément de l'accord du 20 février 2026 portant mise en place d'un plan d'épargne interentreprises dans la branche de la métallurgie Arrêté du 16 avril 2026 portant agrément de l'accord du 20 février 2026 portant mise en place d'un plan d'épargne retraite d'entreprise collectif interentreprises dans la branche de la métallurgie

Formation professionnelle - Apprentissage

Titre professionnel

[Arrêté du 21 avril 2026](#) relatif au titre professionnel Concepteur Designer User Interface

Santé et Sécurité au travail

Santé au travail / Agriculture

[Arrêté du 20 avril 2026](#) abrogeant l'arrêté du 5 mai 2025 fixant les modalités de détermination de l'effectif de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail des services de santé au travail en agriculture

Enquêtes – Statistiques

RAS

Administration – Fonction Publique

Organisation administrative

Comptabilité publique

[Arrêté du 22 avril 2026](#) modifiant l'arrêté du 30 décembre 2013 portant détermination des dépenses de l'Etat payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable, après ordonnancement tacite et avant service fait

Budget de l'Etat – Finances

BOP 138, 220, 354

[Arrêté du 20 avril 2026](#) portant ouverture de crédits d'attributions de produits

BOP 155, 354, 723

[Arrêté du 20 avril 2026](#) portant ouverture de crédits de fonds de concours

Concours- Examens

Concours / Ira

[Arrêté du 17 avril 2026](#) fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre des concours 2026 et leur répartition par corps et institut (entrée en formation au 1er octobre 2026)

Nominations

DDETSPP Allier

[Arrêté du 20 avril 2026](#) portant nomination (directions départementales interministérielles) - Mme Sarah GRIZARD-MARTIN

DDETS - Vaucluse

[Arrêté du 17 avril 2026](#) portant nomination (directions départementales interministérielles) - Mme Isabelle ANDREUCCETTI

DREETS Grand Est

[Arrêté du 16 avril 2026](#) portant nomination sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est - Mme Delphine JOLY

Circulaires

Budget

[Circulaire NOR CPPB2609463](#) relative aux conférences de budgétisation 2027-2029

Jurisprudence

[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail

Télétravail à l'étranger / Sécurité informatique

La cour d'appel de Versailles confirme le 22 janvier 2026 le licenciement pour faute d'un chef de projets système d'information pour être parti télétravailler au Pakistan sans en informer son employeur, en violation de ses obligations contractuelles, et pour s'y être connecté sur les outils informatiques dans des conditions susceptibles de compromettre la sécurité informatique de la société. Les juges écartent toutefois la faute grave, les manquements étant isolés et n'ayant pas empêché le salarié de se tenir à la disposition de l'employeur.

[Cour d'appel de Versailles, 22 janvier 2026, n° 23/03562](#)

AEF, 24 avril 2026

Licenciement / Reclassement

L'employeur, qui licencie un salarié pour motif économique, est tenu de rechercher un poste de reclassement. Si l'entreprise appartient à un groupe, il doit étendre cette recherche au sein des entreprises du groupe au sens du droit commercial. Dans un arrêt du 15 avril 2026, la Cour de cassation considère qu'une cour d'appel peut rechercher si l'association, employant la salariée licenciée pour motif économique, faisait partie d'un groupe au sens des articles L. 233-3 et L. 233-16 du code de commerce.

[Cass. soc., 15 avril 2026, n° 24-19.018](#)

AEF, 21 avril 2026

Contrat d'apprentissage / Manquement de l'employeur

Dans un avis du 15 avril, la Cour de cassation ouvre une voie spécifique de rupture du contrat d'apprentissage, en cas de manquements graves de l'employeur rendant impossible la poursuite de la relation contractuelle. Tout en écartant la qualification de prise d'acte, la chambre sociale autorise ainsi l'apprenti à mettre fin immédiatement à son contrat sans avoir à respecter le préavis et la procédure de saisine préalable du médiateur, prévus par le Code du travail. Il devra ensuite saisir le juge prud'homal afin qu'il se prononce sur l'imputabilité de la rupture et, le cas échéant, sur l'octroi de dommages et intérêts.

[Cass. soc., 15 avr. 2026, no26-70.002 B](#)

LSQ, 21 avril 2026

Contribution patronale / CSP	Lorsqu'un ancien salarié, licencié pour motif économique, bénéficie du contrat de sécurisation professionnelle, l'employeur est redevable d'une contribution qui correspond, dans la limite de trois mois, aux sommes qu'il aurait payées si le salarié avait eu droit à un préavis. Cette contribution est due intégralement même si le salarié a retrouvé un emploi, retient la Cour de cassation dans un arrêt du 18 mars 2026. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 24-21.643 AEF, 20 avril 2026
Contrat de travail	
Contrat d'apprentissage / Rupture	En cas de manquements graves de l'employeur rendant impossible la poursuite du contrat d'apprentissage, l'apprenti peut rompre immédiatement le contrat d'apprentissage sans préavis ni saisine du médiateur, sans que cela ne soit qualifié de prise d'acte. Cass. soc., 15 avril 2026, n°26-70.002 Elnet, 23 avril 2026
Rupture de CDD / Médecine du travail	Dans un arrêt du 15 avril 2026, la Cour de cassation juge que l'employeur n'a plus à saisir l'inspection du travail dans le cadre de la rupture du CDD du médecin du travail arrivant à échéance et ne comportant pas de clause de renouvellement. Cass. soc., 15 avr. 2026, n° 23-22.437 Elnet, 22 avril 2026
Relations collectives du travail	
Droit d'alerte du CSE	Dans un arrêt du 18 mars rendu à propos du droit d'alerte pour atteinte aux droits des personnes, la Cour de cassation confirme que le CSE ne peut saisir le juge pour faire cesser une atteinte aux droits d'un salarié que si celui-ci est encore présent dans l'entreprise au jour de la saisine. Dès lors, lorsque la notification du licenciement et le dépôt de la requête interviennent à la même date, l'action reste recevable tant qu'il n'est pas établi que la rupture était déjà effective au moment de la saisine. Cass. soc., 18 mars 2026, no24-15.990 F-B LSQ, 20 avril 2026
Négociation obligatoire sur les salaires / Précisions	La négociation obligatoire ne peut être clôturée avant l'établissement d'un PV de désaccord et doit être conduite loyalement. L'employeur ne peut ni exiger un accord majoritaire ni refuser de signer avec un syndicat minoritaire remplissant les conditions légales. Cass. soc., 15 avr. 2026, n° 24-15.653 Elnet, 21 avril 2026 LSQ, 23 avril 2026
Accord collectif / Protection sociale complémentaire des agents de l'État	Le Conseil d'État refuse le 22 avril 2026 de transmettre au Conseil constitutionnel une QPC portant sur les dispositions de l'article L. 827-2 du code général de la fonction publique qui prévoit qu'un accord collectif peut prévoir l'adhésion obligatoire des agents à un organisme de protection sociale complémentaire prédéterminé. La QPC était posée à l'appui d'un recours contre le décret du 22 avril 2022 qui décline l'accord interministériel sur la PSC des agents de l'État du 26 janvier 2022 rendant obligatoire la mise en place de contrats collectifs obligatoires. Le recours est rejeté. Conseil d'État, 22 avril 2026, n° 511866 AEF, 17 avril 2026
Durée du travail	
	RAS

Santé et sécurité au travail	
	RAS
Discrimination	
	RAS
Entreprise en difficulté / Économie	
Cautions non solidaires / Obligation de division de la dette	Lorsque plusieurs cautions non solidaires entre elles garantissent la même dette, chacune ne peut être condamnée qu'à proportion de son engagement, le montant total des condamnations ne pouvant excéder celui de la dette du débiteur principal. Cass. com., 1er avr. 2026, n° 23-23.758, n° 153 P + B Elnet, 24 avril 2026
Multiplication de licenciements individuels / Obligation d'élaborer le PSE	La cour d'appel de Versailles condamne le 15 avril 2026 au pénal l'ancien président de deux sociétés du groupe Segula, spécialisées dans l'ingénierie dans le domaine automobile, pour avoir multiplié les licenciements pour faute et les ruptures conventionnelles pour échapper à son obligation d'élaborer le PSE que lui imposaient la situation économique et le nombre de ruptures. La cour d'appel lui inflige une amende de 147 000 euros, dont 97 000 euros avec sursis, soit 500 euros pour chacun des 294 salariés concernés par la stratégie mise en oeuvre par le dirigeant entre 2009 et 2010. Cour d'appel de Versailles, 15 avril 2026, n° 24/02740 – SEGULA (non disponible ce jour) AEF, 23 avril 2026
PSE / Multiples expertises	En parallèle d'une expertise engagée lors d'un PSE, le CSE ne peut pas demander une autre expertise fondée sur l'introduction de nouvelles technologies. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 23-22.270, n° 280 B Elnet, 23 avril 2026
Délai de prescription / Cotisations de retraite complémentaire	Les demandes en paiement de sommes au titre de l'obligation pour l'employeur d'affilier son personnel à un régime de retraite complémentaire, et de régler les cotisations qui en découlent, n'ont pas une nature salariale. Elles relèvent de l'exécution du contrat de travail. Elles sont donc soumises à la prescription biennale de l'article L. 1471-1 du code du travail. C'est ce que retient la Cour de cassation le 15 avril 2026. Cass., 15 avril 2026, n° 24-14.551 AEF, 22 avril 2026
Maintien de garantie dépendance / Avantage de retraite	Un employeur souscrit un contrat d'assurance-groupe à l'égard de ses salariés en activité couvrant le risque d'invalidité-dépendance. Par ce contrat, l'assureur s'engage, pour les salariés qui choisiraient, lors de leur départ à la retraite, de demeurer assurés à cette garantie, à titre individuel et à leurs propres frais, à maintenir les conditions tarifaires préférentielles d'adhésion. Le maintien de cette garantie ne constitue pas un avantage de retraite, retient la Cour de cassation, le 15 avril 2026. Les anciens salariés ne peuvent en exiger le maintien. Cass. soc., 15 avril 2026, n° 24-22.028 AEF, 22 avril 2026
Contrat de sécurisation professionnelle / Contribution patronale	L'employeur est tenu de verser la contribution au financement d'un contrat de sécurisation professionnelle, indépendamment de la situation du salarié après la rupture du contrat de travail. Cass. soc., 18 mars 2026, n° 24-21.643, n° 208 B Elnet, 21 avril 2026
Compensation en procédures collectives /	La créance de dommages intérêts issue de l'inexécution d'un contrat n'a pas de lien de connexité avec la créance des engagements financiers souscrits par un

Portée limitée de la renonciation du créancier	cautionnement et un billet à ordre prévus par ledit contrat. Cass. com., 25 mars 2026, n° 25-19.966, n° 139 B Elnet, 21 avril 2026
Administration / Fonction publique	
	RAS

[Retour sommaire](#)

Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.

Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)